

Ottawa (Ontario)
Le 2 janvier 1988

L'honorable Clayton Yeutter
Représentant spécial du Président pour
les questions commerciales
Washington, D.C.

Monsieur le Représentant,

J'ai le plaisir d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de confirmer l'entente suivante intervenue entre les délégations des États-Unis d'Amérique et du Canada lors de la négociation de l'article 301 (Règles d'origine) et de l'article 401 (Élimination des droits de douane) de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada signé par nos deux gouvernements ce jour même :

S'il s'avère que l'une ou l'autre Partie n'est pas en mesure de terminer la transposition de sa Liste tarifaire au Système harmonisé avant l'entrée en vigueur de l'Accord, les Parties entameront des consultations en vue de mettre en oeuvre les dispositions de l'Accord selon les listes tarifaires existantes, en veillant à protéger les droits et obligations prévus à l'Accord.

J'ai l'honneur de proposer que cette entente soit considérée comme faisant partie intégrante de l'Accord.

J'ai en outre l'honneur de proposer que la présente lettre et votre lettre de confirmation en réponse constituent entre nos deux gouvernements un accord qui entrera en vigueur ce jour même."

J'ai l'honneur de confirmer que mon gouvernement souscrit à l'entente exposée dans votre lettre, et que votre lettre et la présente réponse constitueront entre nos deux gouvernements un accord qui entrera en vigueur ce jour même.